

**Sujet:** [INTERNET] Enquête publique Parc Eolien La Lande de Blanzac - 87

**De :** Liliane GUIGNARD <lguignard001@gmail.com>

**Date :** Tue, 26 Jun 2018 00:46:12 +0200

**Pour :** pref-environnement@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président, et Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Je n'ai pas lu la totalité des dossiers qui sont présentés, mais je constate dès le début du premier dossier de l'étude d'impact - Dossier 4 - page 17 - "Les plans et schémas locaux de référence ", que la Société qui comete ce dossier d'étude d'impact prend pour document de référence le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et son Schéma Régional Eolien SRE) du Limousin.

**Or, cette référence est absolument à éliminer puisque le Conseil d'Etat a ANNULÉ DEFINITIVEMENT le SRCAE du Limousin ainsi que son SRE du Limousin POUR DEF AUT D'ETUDE ENVIRONNEMENTALE PREALABLE! (Arrêté en pièce jointe)**

Comment peut-on tenir compte de documents qui ont été ainsi reconnus par la plus haute autorité de notre pays NON CONFORMES aux REGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES?

D'autre part, l'expérience et les témoignages des riverains d'éoliennes de La Souterraine(23)(pièce jointe), et aujourd'hui de ceux de Lussac les Eglises (87360), me permet d'affirmer que les estimations des futures nuisances sonores produites par les machines est complètement et systématiquement sous-évalué.

**Aujourd'hui à Lussac les Eglises, c'est le promoteur éolien qui ose porter plainte contre les riverains qui se plaignent trop fort et trop souvent des nuisances acoustiques pour "HARCELLEMENT"! Une HONTE! (voir pièce jointe les messages de Madame Boideau, riveraine à 620 mètres de l'éolienne la plus proche de sa maison à Lussac - c'est du concret! Pas des supputations! Oui les éoliennes sont insupportables pour les riverains qui voient du jour au lendemain leur vie saccagée par l'arrivée de machines infernales à côté de leur habitation!)**

Les enquêtes publiques dans le cas de l'éolien sont réalisées à partir d'estimations la plupart du temps tronquées dans le seul but d'obtenir le fameux sésame de la Préfecture.

Ensuite tout est permis.

Je note d'ailleurs que dans l'avis d'enquête publique le descriptif des machines du projet de parc éolien de La Lande ne mentionne plus la hauteur des mats ni la longueur des pales. On donne seulement la hauteur totale en bout de pales. Pourquoi? Parce qu'ils veulent garder les mains libres pour faire ce qu'ils veulent, quand ils veulent.

A Lussac les Eglises le promoteur Quadran n'a pas respecté le permis de construire et a mis des pales de 60 mètres au lieu de 50, et des mâts de 90 mètres de haut au lieu de 100 mètres, mais les associations l'ont piégé et ont découvert le stratagème.

La belle affaire?? direz-vous? Le total mesure toujours 150 mètres de haut. Oui, mais les pales balaient 43% de surface supplémentaire, et au lieu de passer à 50 mètres du sol - ce qui devait permettre de sauver de nombreux oiseaux - leur extrémité ne rase plus qu'à 30 mètres du sol, juste à la canopée des arbres. IL EST OU LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT?

Ce que je veux dire, c'est que les promoteurs utilisent toutes sortes de subterfuge pour nous tromper et induire en erreur à la fois l'administration et le public, dans le seul but d'arriver à leurs fins: faire un maximum d'argent (et non produire un maximum d'énergie dite verte). D'ailleurs le véritable but du promoteur est la "revente clé en main" du parc éolien à un exploitant:

<https://www.envinergy.com/annonces-eolien-s753.html>

Il est impossible de donner un avis favorable à un projet qui va affecter considérablement le site

touristique de Saint Pardoux et va nuire à un paysage qui jusqu'alors était exempt de toute construction plus haute que les plus grands arbres de la région.

L'introduction d'éléments verticaux de grande hauteur, blancs alors que le paysage est verdoyant, et de plus en mouvement, dans cette belle région du Limousin qui attire tant les habitants d'Europe du Nord (30% de sa population environ), serait un sacrilège.

Cette région peut-elle se permettre de perdre son tourisme et 30% de sa population?

Je vous prie, Monsieur le Président et Messieurs les commissaires enquêteurs, de bien vouloir tenir compte des quelques arguments et témoignages, non exhaustifs, développés ci-dessus.

Je vous demande instamment de bien vouloir donner un AVIS DEFAVORABLE à ce projet de parc éolien de La Lande.

Liliane GUIGNARD,

Présidente d'ASPER (Association pour la Sauvegarde et la Préservation de l'Environnement Rural)

et les 120 adhérents d'ASPER

1, Le Plan

87360 - LUSSAC LES EGLISES.

<b>2018-05-16_ARRET CONSEIL D'ETAT SRCAE-SRE du Limousin.pdf</b>	<b>Content-Type:</b> application/pdf <b>Content-Encoding:</b> base64
--	---

~~2018-06-25\_J. BOIDEAU\_nuisances sonores .pdf~~

<b>2018-06-25_J. BOIDEAU_nuisances sonores .pdf</b>	<b>Content-Type:</b> application/pdf <b>Content-Encoding:</b> base64
---	---

~~courrier eolien La Souterraine 02-2014.pdf~~

<b>courrier eolien La Souterraine 02-2014.pdf</b>	<b>Content-Type:</b> application/pdf <b>Content-Encoding:</b> base64
---	---